

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2010

OBJET
de la Délibération

**TRAVAUX
D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2010**

**ATTRIBUTION DU
MARCHE DE
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

23 septembre 2010

Date d'affichage : 23 septembre 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, Mmes DONATO-LEHUEDE, M. BONHORE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BARON à Mme RAMEL-FLAGEUL
Mme LE DOARE à Mme GREZE

Absent excusé

M. DERRIEN

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PROGRAMME 2010

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

Des travaux d'alimentation en eau potable sont nécessaires lotissement du stade, rues de Bretagne, parc Bizeu/parc Braz, Massenet, Charles Gounod, Chateaubriand et Charles Le Goffic.

Le conseil municipal lors de sa séance du 23 septembre 2009 a approuvé ces travaux et a sollicité auprès du département du Morbihan une subvention au meilleur taux.

Un appel public à la concurrence pour un appel d'offres ouvert a été transmis au BOAMP le 15 juillet 2010 avec date limite de réception des offres fixée au 09 septembre 2010. L'estimation administrative était de 407 794.31 € HT soit 487 722 € TTC.

25 dossiers de consultation ont été retirés et 5 offres sont parvenues réglementairement. Les dossiers étant complets tous ont été déclarés recevables.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 septembre 2010 pour l'attribution. Elle a pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par Robert BOTEREL. Le règlement de la consultation annonçait que le jugement des offres se ferait sur le critère unique du prix le plus bas. L'offre de la Sarl R.C.A. moins disante contient des prix anormalement bas. Interrogée, l'entreprise ne maintient pas sa proposition

La commission, après délibération et à l'unanimité des membres à voix délibérative, décide le classement suivant :

- 1 – ETDE/SBCEA AUDO pour un montant de 278 170.91 € HT soit 332 692.41 € TTC.
- 2 – GARCZYNSKI-TRAPLOIR pour un montant de 316 025.09 € HT soit 377 966.01 € TTC

Nous vous proposons :

- De retenir l'offre proposée par la commission d'appel d'offres, celle de ETDE/SBCEA AUDO d'un montant de 278 170.91 € HT - 332 692.41 € TTC,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 30 septembre 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**